



DEMANDE D'UN CONSTRUCTEUR ÉTRANGER POUR S'ENREGISTRER COMME EXPORTATEUR DE VÉHICULES AU CANADA

En raison du volume considérable de demandes, Transports Canada ne peut traiter que les demandes dûment remplies et offrant toute l'information requise et ce, dans l'ordre précisé dans le présent document. Les demandes incomplètes ou aléatoirement présentées seront retournées à l'auteur.

Veillez préciser les types de remorques que votre entreprise prévoit construire et répondez aux questions correspondantes.

- Tous les types de remorques** (veuillez répondre aux questions 1, 2, 3 et 4).
- Remorques de motoneige** (si vous avez coché, veuillez répondre en surplus à la question 5).
- Remorques avec un PNBV de 4536 kg (10 000 lb) ou plus.** (si vous avez coché, veuillez répondre en surplus à la question 6)
- Remorques sans paroi latérale ou toit, par exemple une remorque à plate-forme ou une remorque pour transport lourd dont le PNBV est d'au moins 10000 kg** (si vous avez coché, veuillez répondre en surplus à la question 7).
- Remorques munies de freins à air comprimé** (si vous avez coché, veuillez répondre en surplus à la question 8).

Note: La question #1 est pour les constructeurs américains seulement.

1. Veuillez nous fournir des preuves que le fabricant américain est inscrit sur le site Internet de « National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) » sous les rubriques « part 565 et part 566 *Manufacturer Identification* ». Cette information peut être vérifiée à l'adresse Internet suivante : <http://www.nhtsa.gov/cars/rules/manufacture/>

Nota: Les demandes soumises sans preuves d'enregistrement sous les rubriques 565 et 566 de NHTSA ne seront pas considérées.

2. Présentez un « FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR CONSTRUCTEURS ÉTRANGERS » et une « LISTE D'IMPORTATEURS CANADIENS » dûment remplies.
3. Présentez un exemplaire d'étiquette de conformité dûment remplie. Les étiquettes de conformité pour les remorques de véhicules de camping sont différentes. Une étiquette de conformité vierge accompagne la présente trousse de renseignements; l'étiquette est aussi présentée dans le « *Guide d'information sur les remorques* » de Transports Canada, à l'adresse <http://www.tc.gc.ca/roadsafety/tp/tp13136/fr/page7.htm>. Prière de consulter les articles 6 et 7 du *Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles* pour obtenir plus de détails
 - 3.1. Présentez un échantillon réel ou un exemplaire d'une « plaque du véhicule » dûment remplie. Une plaque du véhicule accompagne la présente trousse de renseignements; cette plaque est aussi présentée dans le « *Guide d'information sur les remorques* » de Transports Canada, à l'adresse www.tc.gc.ca. Prière de consulter les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 110 et (NSVAC) 120.



4. Présentez des épreuves photographiques montrant les vues avant, latérale et arrière de chaque type de remorque construite par votre entreprise. Prenez note que ces épreuves photographiques doivent être suffisamment claires et complètes pour permettre à l'inspecteur d'évaluer la conformité de la remorque par rapport au *Document de normes techniques (DNT) 108 - Système d'éclairage et dispositifs rétro réfléchissants*.

Nota : Prière, si présent, de donner le grade SAE ou le code DOT affiché sur les feux, cataphotes et le dispositif rétro réfléchissant du véhicule (p. ex., signal latéral arrière – SAE ou DOT P2)

5. Présentez un rapport d'essai relatif à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 906 – Remorques pour motoneige. Vous devez fournir la preuve que les points d'attache peuvent supporter une force supérieure à 500 livres dans chaque direction. Veuillez consulter la NSVAC 906 pour plus de détails.
6. Sous réserve du paragraphe (2) de la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 223 intitulée « Dispositifs de protection arrière » :
 - 6.1. Veuillez fournir la documentation pour démontrer que le dispositif de protection arrière est conforme à la NSVAC 223 et que le dispositif a été testé conformément à la Méthode d'essai 223.
 - 6.2. De plus, veuillez inclure le dessin technique pour démontrer que le dispositif de protection arrière respecte les exigences de configuration spécifiées aux paragraphes (5), (6), (7) et (8) de la NSVAC 223.
7. Présentez un rapport d'essai relatif à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 905 – *Dispositifs d'ancrage des chargements de remorques*. Le rapport d'essai doit comprendre les éléments suivants:
 - 7.1. Vos calculs utilisés pour la formule $N=M / 2000 \text{ kg}$ qui indique le nombre de points d'ancrage pour chacun des différents modèles de remorques que votre entreprise prévoit construire.

 N = représente le nombre minimal de dispositifs d'ancrage des chargements, arrondi au nombre entier supérieur pair
 M = représente la capacité de charge de la remorque, exprimée en kilogrammes, laquelle correspond à la différence entre le poids nominal brut du véhicule et la masse à vide du véhicule.
 - 7.2. Preuve de l'étalonnage de la cellule manométrique utilisée pour mesurer la force verticale appliquée au point d'ancrage.
 - 7.3. Preuve que la charge verticale de 67 000 N (ou 15 056 livres) est atteinte dans les deux minutes suivant le début de l'application de la force (n'oubliez pas de mettre à l'essai une charge supérieure à la charge minimale requise).
 - 7.4. Preuve du maintien de la charge verticale de 67 000 N (ou 15 056 livres) pendant 15 seconds (n'oubliez pas de mettre à l'essai une charge supérieure à la charge minimale requise)



8. Présentez les preuves suivantes afin de démontrer la conformité au *Document de normes techniques (DNT) 121- Systèmes de freinage à air comprimé* :
 - 8.1. Conformément à l'article S5.2.3.1 du DNT 121 – *Systèmes de freinage à air comprimé*, démontrer que le système de freinage ABS installé sur les remorques respecte les exigences minimales.
 - 8.2. Conformément à l'article S5.2.3.2 du DNT 121, démontrer que les remorques munies de freins à air comprimé et d'un dispositif ABS, sont munies d'un système de signalisation permettant de transmettre une défaillance du dispositif ABS à la cabine d'un camion.
 - 8.3. Conformément à l'article S5.3.3 et 5.3.4 du DNT 121, présentez les résultats d'essais de détermination des temps de serrage et de desserrage des freins pour les divers modèles de remorques munies de freins à air comprimé. En outre, chaque essai de détermination des temps de serrage et de desserrage des freins doit inclure le ou les dessins techniques indiquant les éléments suivants : l'emplacement des boyaux de freins, la longueur des boyaux de freins, le type de soupape et leur emplacement.
 - 8.4. Conformément à l'article S5.6 du DNT 121, présentez un rapport d'essai des freins de stationnement du système de freinage à air comprimé installer lors de la construction de ses remorques. N'oubliez pas que l'étiquette de conformité que vous présentez doit être fondée sur le rapport des essais.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR CONSTRUCTEURS ÉTRANGERS

NOTE IMPORTANTE: Le présent formulaire doit être rempli par le constructeur étranger

Nom de la compagnie qui souhaite exporter des véhicules au Canada.	Date (aaaa-mm-dd)
--	-------------------

L'ADRESSE DE LA COMPAGNIE

Rue	
Ville	État ou province
Code Postal	Pays
Téléphone (inclure le code régional)	Télécopieur (inclure le code régional)
Courriel	Site web

Si applicable, veuillez inscrire sur une page supplémentaire, toutes les adresses où cette compagnie prévoit fabriquer des véhicules pour le Canada. Cette liste doit aussi inclure le nom d'une personne ressource et son numéro de téléphone.

Liste attachée. Nombres de pages: _____

Cette compagnie prévoit envoyer, au Canada, le(s) type(s) de(s) remorque(s) suivant(s):

Information du véhicule			Exportation Annuelle
Catégorie de véhicule	Marque	Modèle	

Note: Pour vérifier la catégorie de véhicule, veuillez vous référer à l'Annexe III du Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles

PERSONNE RESSOURCE QUI EST RESPONSIBLE POUR LA CONFORMITÉ CANADIENNE

Nom (lettres moulées) M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/>	Téléphone (inclure le code régional)
Titre (lettres moulées)	Télécopieur (inclure le code régional)
Signature	Courriel

La personne de l'entreprise désignée expressément à la compréhension et l'application des Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC). Cette personne est généralement impliquée dans le département de technologie et est consciente de toutes les normes qui s'applique aux véhicules. Dans le future, Transports Canada pourrait contacter cette personne ressource.



LISTE D'IMPORTATEURS CANADIENS

S'il-vous-plait fournir la liste des noms, adresses, numéros de téléphones de vos importateurs canadiens

Adresses des importateurs canadiens:	Informations sur les importateurs canadiens:
Nom du Concessionnaire: _____ Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____	Contact: _____ Tel: _____ Télé: _____ Courriel: _____
Nom du Concessionnaire: _____ Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____	Contact: _____ Tel: _____ Télé: _____ Courriel: _____
Nom du Concessionnaire: _____ Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____	Contact: _____ Tel: _____ Télé: _____ Courriel: _____



DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE SYSTÈME D'AUTORISATION PRÉALABLE

- DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE SYSTÈME D'AUTORISATION PRÉALABLE DE TRANSPORTS CANADA POUR L'IMPORTATION DE VÉHICULES NEUFS CONFORMES AUX NORMES CANADIENNES

NOTE IMPORTANTE: Le présent formulaire doit être rempli et signé par l'importateur canadien et envoyé par télécopieur au (613) 998-8541

Nom de l'entreprise (inclure une copie de certificat d'enregistrement de l'entreprise)		Numéro d'importateur (Consulter la note se-dessous)	
Rue			
Ville		Province	Code Postal
Téléphone (inclure le code régional)		Télécopieur (inclure le code régional)	Courriel

Note: (Veuillez contacter l'Agence des Services Frontaliers du Canada au 1-800-461-9999, si votre compagnie n'a pas de numéro d'importateur)

DONNÉES SUR LE CONSTRUCTEUR (Au besoin, veuillez poursuivre la liste sur une autre feuille)

1	Nom		Type de véhicule		Quantité Annuelle
	Adresse		Ville		État ou province
	Pays	Télé (Veuillez inclure le code régional)		Téléco (Veuillez inclure le code régional)	

2	Nom		Type de véhicule		Quantité Annuelle
	Adresse		Ville		État ou province
	Pays	Télé (Veuillez inclure le code régional)		Téléco (Veuillez inclure le code régional)	

Declaration

Les renseignements fournis sont exacts et complets.

Tout changement de ces renseignements sera signalé sur-le-champ à Transports Canada.

Je comprends bien que le système d'autorisation préalable est réservé aux importateurs commerciaux, qui achètent des véhicules pour les revendre, et que les véhicules sont achetés à un constructeur étranger.

Le système d'autorisation préalable ne servira pas à contourner le programme d'inspection et de certification du Registraire des véhicules importés pour les véhicules conformes aux normes américaines importés des États-Unis ou achetés à des détaillants américains.

Tous les essais prescrits par les NSVAC applicables sont effectués, et les dossiers relatifs aux essais sont disponibles sur demande.

Je soussigné ai lu les conditions et les obligations que la *Loi sur la sécurité automobile* impose pour l'importation de véhicules, je les comprends et je les respecterai.

Nom de représentant de l'importateur (lettres moulées)		Titre (lettres moulées)	
Signature			



Échantillon d'étiquette de conformité pour toutes les remorques (sauf les remorques de camping)

MANUFACTURED BY/ FABRIQUÉ PAR: _____		
TYPE: _____		DATE: _____
GVWR/PNBV _____ KG.		V.I.N./N.I.V.: _____
GAWR/PNBE KG	TIRE/PNEU - DIMENSION - RIM/JANTE	COLD INFL. PRESS. PRESS.DE GONFL. À FROID PSI/LPC KPA
THIS VEHICLE CONFORMS TO ALL APPLICABLE STANDARDS PRESCRIBED UNDER THE CANADIAN MOTOR VEHICLE SAFETY REGULATIONS IN EFFECT ON THE DATE OF MANUFACTURE / CE VÉHICULE EST CONFORME À TOUTES LES NORMES QUI LUI SONT APPLICABLES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU CANADA EN VIGUEUR À LA DATE DE SA FABRICATION		

L'étiquette de conformité doit être apposée sur la partie avant gauche de la remorque afin d'en faciliter la lecture depuis l'extérieur. Les lettres doivent être d'une hauteur minimale de 2 mm et en lettres majuscules moulées. Le diamètre du symbole de la Marque nationale de sécurité (MNS) doit être d'au moins 20 mm.

FABRIQUÉ PAR: inscrivez obligatoirement le nom de l'entreprise enregistrée.

TYPE: indiquez le type de véhicule - pour une remorque, utilisez « TRA/REM », pour une remorque de transport lourd, utilisez « HHT/RL ». Consultez les articles 6 et 7 (étiquette de conformité) du *Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles* pour plus de détails).

DATE: indiquez le mois et l'année de sortie de la ligne de montage du véhicule en question.

PNBV (poids nominal brut du véhicule): désigne la valeur spécifiée par le fabricant comme poids d'un seul véhicule en charge

PNBE (poids nominal brut sur l'essieu): désigne la valeur spécifiée par le fabricant d'un véhicule comme poids sur un seul essieu du véhicule en charge, mesuré à la surface entre le pneu et le sol. « Le PNBE ne doit pas excéder la capacité portante nominale des pneus, des jantes, de la suspension, de la quincaillerie de fixation de l'essieu et des essieux. »

PNEUS: indiquez la dimension complète des pneus, y compris la gamme de charge, c'est à dire la lettre inscrite sur la paroi latérale du pneu qui indique la capacité du pneu. La gamme de charge est mentionnée à la fin de la dimension du pneu (p. ex., ST 205/75R15 (C)).



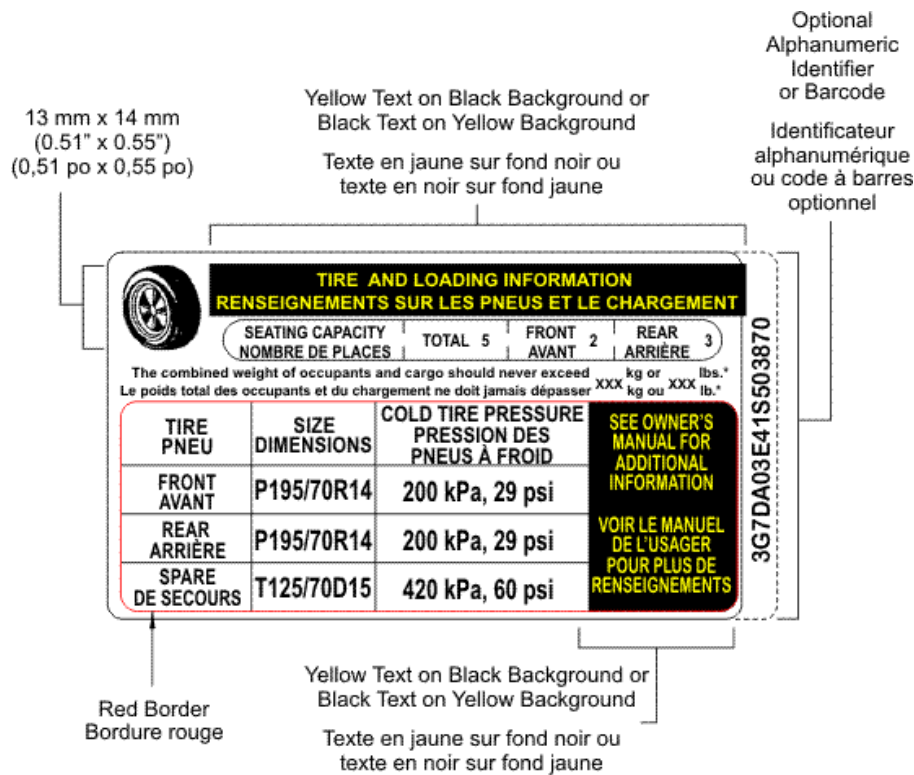
Échantillon d'étiquette de conformité pour toutes les remorques (sauf les remorques de camping) continue...

JANTE: indiquez le diamètre, la largeur et la courbe de la jante. La courbe de la jante est habituellement marquée sur la face intérieure de la jante (p. ex., 15 x 5 JJ). Certaines jantes ne précisent pas la courbe de jante.

NIV (numéro d'identification du véhicule): ce numéro est composé de 17 caractères, dont le 9^e caractère, unité de contrôle, est calculé. Il faut utiliser le code d'identification mondiale du constructeur pour calculer le NIV. L'entreprise recevra le code suite à l'émission de la Marque nationale de sécurité.

Note: Si votre entreprise prévoit construire moins de 500 véhicules par année, un code composé de six (6) caractères lui sera émis; ce code sera utilisé pour les positions 1,2,3, 12,13 et 14 du VIN. Si votre entreprise prévoit construire plus de 500 véhicules par année, un code WMI composé de trois (3) caractères sera émis; ce code ne sera utilisé que pour les positions 1,2 et 3.

Échantillon bilingue d'une plaque du véhicule pour toutes les remorques avec un PNBV moins de 4536 kg (10 000 lb).



* For trailers, this statement should read:
"The weight of cargo should never exceed XXX kg or XXX lbs."
* Sur les remorques, le libellé est le suivant :
« Le poids du chargement ne doit jamais dépasser XXX kg ou XXX lb. »

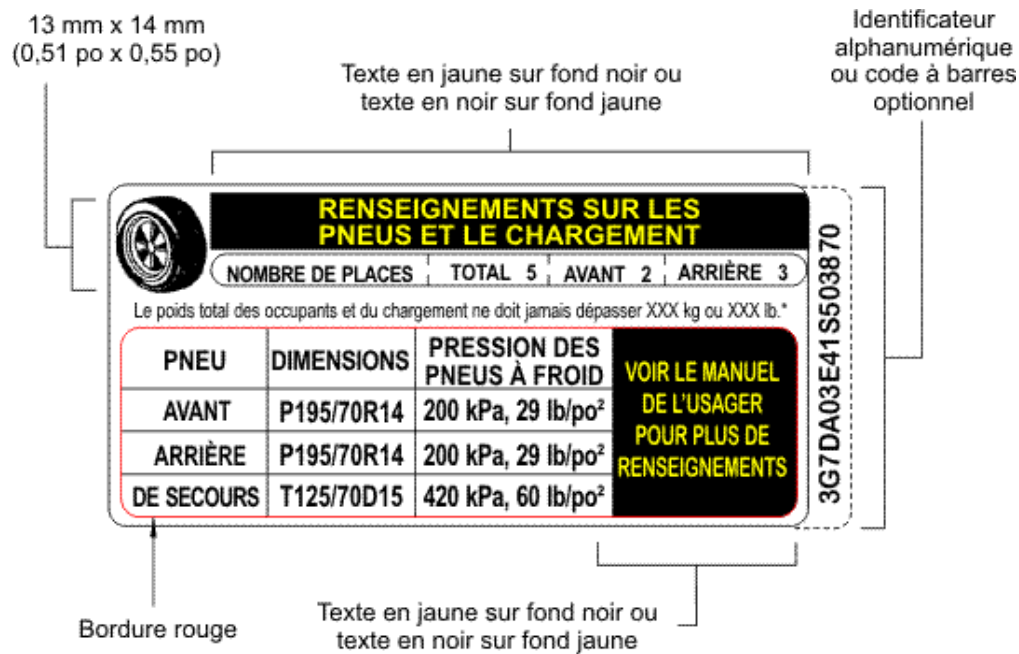
Figure 3 – Plaque du véhicule : Exemple bilingue



Échantillon d'une plaque du véhicule pour toutes les remorques avec un PNBV moins de 4536 kg (10,000 lb) continuer...

Il est possible d'avoir une plaque de véhicule unilingue, par contre, votre véhicule devra être muni d'une plaque de la langue française et d'une plaque de la langue anglaise.

Échantillon unilingue d'une plaque du véhicule pour toutes les remorques avec un PNBV moins de 4536 kg (10,000 lb).

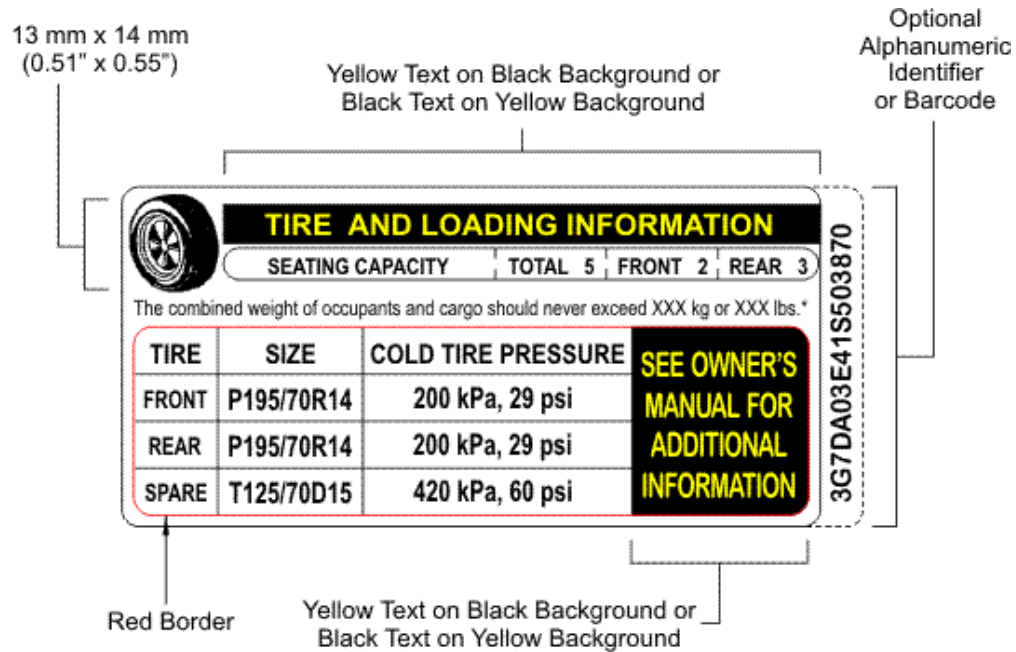


* Sur les remorques, le libellé est le suivant :
« Le poids du chargement ne doit jamais dépasser XXX kg ou XXX lb. »

Figure 1 – Plaque du véhicule : Exemple unilingue français



Échantillon unilingue d'une plaque du véhicule pour toutes les remorques avec un PNBV moins de 4536 kg (10,000 lb) continuer...



* For trailers, this statement should read:
"The weight of cargo should never exceed XXX kg or XXX lbs."

Figure 2 – Plaque du véhicule : Exemple unilingue anglais



Échantillon d'étiquette de conformité pour les remorques de camping

MANUFACTURED BY / FABRIQUÉ PAR: _____		
TYPE: _____		DATE: _____
GVWR/PNBV _____ KG		V.I.N./N.I.V.: _____
GAWR/PNBE KG.	TIRE/PNEU - DIMENSION - RIM/JANTE	COLD INFL. PRESS PRESS. DE GONF. À FROID PSI/LPC KPA
THIS VEHICLE CONFORMS TO ALL APPLICABLE STANDARDS PRESCRIBED UNDER THE CANADIAN MOTOR VEHICLE SAFETY REGULATIONS IN EFFECT ON THE DATE OF MANUFACTURE / CE VÉHICULE EST CONFORME À TOUTES LES NORMES QUI LUI SONT APPLICABLES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU CANADA EN VIGUEUR À LA DATE DE SA FABRICATION.		
CARGO-CARRYING CAPACITY: _____ KG CALCULATED WITH THE FRESH WATER TANKS FULL (COLD _____ KG HOT _____ KG) AND THE WASTE WATER TANKS EMPTY		CAPACITÉ DE CHARGEMENT: _____ KG CALCULÉE AVEC LES RÉSERVOIRS D'EAU DOUCE PLEINS (FROIDE _____ KG CHAUDE _____ KG) ET LES RÉSERVOIRS D'EAUX USÉES VIDES
MASS OF WASTE WATER TANKS FULL: _____ KG		MASSE DES RÉSERVOIRS D'EAUX USÉES PLEINS: _____ KG

L'étiquette de conformité doit être apposée sur la partie avant gauche de la remorque afin d'en faciliter la lecture depuis l'extérieur. Les lettres doivent être d'une hauteur minimale de 2 mm et en lettres majuscules moulées.

CONSTRUIT PAR: inscrivez obligatoirement le nom de l'entreprise enregistrée.

TYPE: Sous type, et dans le cas d'une remorque de camping, vous devez indiquer remorque/trailer ou « **TRA/REM** ». Consultez les articles 6 et 7 (étiquette de conformité) du *Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles* pour plus de détails).

DATE: indiquez le mois et l'année de sortie de la ligne de montage du véhicule en question.

PNBV (poids nominal brut du véhicule): désigne la valeur spécifiée par le fabricant comme poids d'un seul véhicule en charge



Échantillon d'étiquette de conformité pour les remorques de camping continuer...

PNBE (poids nominal brut sur l'essieu): désigne la valeur spécifiée par le fabricant d'un véhicule comme poids sur un seul essieu du véhicule en charge, mesuré à la surface entre le pneu et le sol. « Le PNBE ne doit pas excéder la capacité portante nominale des pneus, des jantes, de la suspension, de la quincaillerie de fixation de l'essieu et des essieux. »

PNEUS: indiquez la dimension complète des pneus, y compris la gamme de charge, c'est à dire la lettre inscrite sur la paroi latérale du pneu qui indique la capacité du pneu. La gamme de charge est mentionnée à la fin de la dimension du pneu (p. ex., ST 205/75R15 (C)).

JANTE: indiquez le diamètre, la largeur et la courbe de la jante. La courbe de la jante est habituellement marquée sur la face intérieure de la jante (p. ex., 15 x 5 JJ). Certaines jantes ne précisent pas la courbe de jante.

NIV (numéro d'identification du véhicule): ce numéro est composé de 17 caractères, dont le 9^e caractère, unité de contrôle, est calculé. Il faut utiliser le code d'identification mondiale du constructeur pour calculer le NIV. L'entreprise recevra le code suite à l'émission de la Marque nationale de sécurité.

Note: Si votre entreprise prévoit construire moins de 500 véhicules par année, un code composé de six (6) caractères lui sera émis; ce code sera utilisé pour les positions 1,2,3, 12,13 et 14 du VIN. Si votre entreprise prévoit construire plus de 500 véhicules par année, un code WMI composé de trois (3) caractères sera émis; ce code ne sera utilisé que pour les positions 1,2 et 3.

Capacité de Chargement: Masse égale ou inférieure au résultat obtenu en soustrayant du poids nominal brut du véhicule la somme des éléments suivants:

- a) la masse du véhicule sans charge;
- b) le produit du nombre désigné de places assises par 55 kg, dans le cas d'un autobus scolaire, ou par 70 kg, dans tout autre cas;
- c) dans le cas d'un véhicule équipé pour servir de logement ou muni d'installations sanitaires, la masse de ses réservoirs d'eau douce, d'eau chaude et de propane remplis mais non des réservoirs d'eaux usées.

Capacité de chargement du véhicule (remorques de camping seulement):

PNBV		
Moins	Poids du véhicule sans charge (masse du véhicule sans charge)	
Moins	Masse des réservoirs d'eau fraîche	
Moins	Masse des réservoirs d'eau chaude	
Moins	Masse des réservoirs de propane	
Égal	Capacité de chargement	



Guide de navigation pour le site d'Internet de Transports Canada

Allez à www.tc.gc.ca

Cliquez sur l'icône de l'automobile, situé à droite de la page.

Cliquez sur **Lois et règlements**, qui est situé sous la fonction de Recherche rapide, à gauche de la page.

Situé sous le titre **Renseignements sur la réglementation**, vous trouverez les liens suivants:

Codification de la Loi sur la sécurité automobile et des règlements connexes

Le guide d'information de remorques

Cliquez sur Codification de la Loi sur la sécurité automobile et des règlements connexes pour trouvez les liens suivants:

Loi sur la sécurité automobile

Règlements sur la sécurité des véhicules automobiles

Les normes de sécurité des véhicules automobile au Canada (NSVAC) sont situées sous les **Règlements sur la sécurité des véhicules automobiles**

Les documents de normes techniques (DNT)

Les méthodes d'essai (ME)

Veillez envoyer vos documents à :

Le Directeur

Sécurité routière et réglementation automobile

Transports Canada

275 rue Slater, 17^{ième} étage

Ottawa, Ontario K1A 0N5



Le diagramme suivant démontre la corrélation qui existe entre la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (LSVA)*, les *Règlements sur la sécurité des véhicules automobiles (RSVA)*, les *Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC)*, les *Documents de Normes Techniques (DNT)* et les *Méthodes D'Essai (ME)*.

Pour plus de détails, il faut consulter le site d'Internet de Transports Canada, www.tc.gc.ca

